



# Rejoignez l'aventure : adhérez !

## Pourquoi Adhérer ?

### 1. Être acteur d'un réseau national des maires et des communes

Ne pas rester seul durant votre mandat en rejoignant un réseau convivial et actif au service de la commune. L'Association des maires ruraux de France fédère près de 10 000 communes adhérentes et dialogue avec l'ensemble des acteurs et interlocuteurs des communes et de la ruralité.

### 2. Bénéficier d'un accompagnement sur-mesure

L'AMRF vous accompagne avec des réponses adaptées (modèle de courriers, dépannage juridique, conseils, aide à la représentation, etc.). Elle vous conseille pour saisir vos parlementaires et vous propose des outils de sensibilisation des habitants sur le rôle essentiel de la commune rurale.

### 3. Militer en faveur de la commune et de la ruralité

L'AMRF démontre que les territoires ruraux sont capables de développer des modèles de vie alternatifs, utiles au développement du pays. C'est le sens de l'engagement en faveur d'un Agenda rural. Il constitue une nouvelle manière de penser et de travailler, grâce au potentiel des territoires ruraux qu'il faut libérer.

### 4. Accéder à de nombreux services

L'AMRF met à disposition de ses adhérents de nombreux services et ressources :

→ **36 000 communes** : abonnement au journal mensuel qui aide les maires ruraux à se tenir au fait de l'actualité nationale en leur apportant une information précise et ciblée

→ **www.amrf.fr** : le site d'informations des maires, des communes rurales et de la ruralité (actualités, dossiers, argumentaires)

→ **Lettres d'information** : détaillent chaque semaine l'actualité et abordent les thématiques qui préoccupent les communes rurales

→ **Campagnol.fr** : solution de site internet communal, avec accompagnement gratuit sur-mesure, pour rester connecté(e) à vos administrés

→ **Ingénierie** : aide à l'identification des sources de financement ou accompagnement dans le cheminement de votre projet

→ **Dépannage juridique** : apporte des éclairages et des informations juridiques de premier secours

→ **Local.ht** : accompagnement des commerces de la commune dans la vente à emporter

→ **Lectures Communes** : intervention gracieuse de l'association Lire et faire lire pour raconter des histoires aux habitants de votre village

→ **RuraConnect** : mise à disposition d'un service de mise en location d'espaces publics de télétravail

### Restez en contact :

04 37 43 39 80 // [amrf@amrf.fr](mailto:amrf@amrf.fr)

« Vous êtes les forces vives de la démocratie, de notre pays et dans nos engagements au service de nos administrés. Ils comptent sur nous, ils s'identifient à nous ! »

Michel Fournier, président de l'AMRF



# EN 2022, NOUS AVONS OBTENU ENSEMBLE...

## Dotations & finances

- Hausse de 200 M€ en 2023 de la DSR, priorisée sur la part « péréquation ».
- Hausse de la dotation biodiversité, portée à 46M€ avec un montant minimal fixé à 3 000 € contre 1000 auparavant.
- Réintégration de la longueur de voirie communale dans la répartition de la DSR après des velléités de la supprimer.
- Négociation et obtention de l'accès direct des communes rurales au Fonds Vert doté de 2 Md€.
- Création d'une part communale à 20 % de l'imposition forfaitaire des entreprises en réseau (IFER) sur les projets photovoltaïques.

## Taxe d'aménagement

Retour au versement optionnel de la taxe d'aménagement aux EPCI. Cela permettra de revenir en arrière si des délibérations ont acté un versement à l'EPCI.

## Prix de l'énergie

- Obtention d'un « filet de sécurité » pour les communes de moins de 10 ETP.
- Création d'un fonds de soutien pour les stations-service rurales.

## Zéro artificialisation nette

- Obtention d'un délai supplémentaire pour renégocier le décret d'application début 2022.
- Engagement de l'État de tenir compte du cas des communes rurales qui ont peu consommé via une « garantie rurale ».
- Réécriture de la loi et du décret au cours du premier trimestre 2023.

## Ruralité

- Création d'un Secrétariat d'Etat puis d'un Ministère dédié à la ruralité dans les nouveaux gouvernements post Présidentielle.
- Accroissement de l'utilisation de la nouvelle définition de la ruralité à la maille communale, obtenue par l'AMRF, dans les ministères et administrations.

## Agenda rural

- Obtention du principe d'un « Nouvel agenda rural ».
- Evaluation en cours de l'Agenda rural (2019) et la promesse d'une nouvelle série de mesures plus opérationnelles et concrètes qui changent la vie de vos habitants.

## Ingénierie

- Obtention de la gratuité des interventions de l'ANCT pour les communes de moins de 3500 habitants. Seule l'AMRF a fait cette proposition.
- 3 M€ de crédits supplémentaires en 2022.
- Création d'un service Interne Ingénierie d'appui aux communes dans le repérage d'aides et de

fonds et plusieurs centaines de communes déjà accompagnées.

## Espace

Engagement du gouvernement pour que la proposition de l'AMRF en vue de prendre en compte de l'espace dans la Constitution soit à l'agenda de la Commission transpartisane de réforme des institutions.

## Ecoles

Introduction d'un délai de prévenance des maires de 10 jours en cas de changement de niveau du protocole sanitaire et accessibilité des communes rurales à la subvention des capteurs CO2.

## Droit des femmes

Mise en visibilité et action sur les problématiques de violences intrafamiliales en milieu rural grâce à l'action ERRE.

## Indemnités des élus

Les élus qui siègent dans des commissions départementales sont éligibles au remboursement de leurs frais de transport.

## Publicité des actes

Facilitation de l'appropriation de la réforme et diffusion d'une information adaptée aux réalités rurales

## Agressions des élus

Adoption d'une loi qui permettra à l'AMRF et aux AMR départementales de se porter partie civile lors de procès au pénal concernant les violences faites aux élus.

## Enfance et éducation

Identification de l'AMRF comme interlocuteur national sur le sujet de la Petite enfance (membre du Bureau du comité de filière, développement de liens avec la CNAF, etc.) et concertation sur la réforme du CDEN.

## Animation

Reconnaissance de l'importance de la « continuité éducative » dans les conclusions des Assises de l'Animation, avec déclinaison de mesures opérationnelles à mettre en œuvre dans le comité de filière animation.

## Justice

Prise en compte des propositions de l'AMRF dans le rapport du groupe de travail sur les liens élus-procureurs.

## Numérique

9 millions d'euros pour la poursuite du programme de conseillers numériques en ZRR (44 millions en totalité)

## Sport

Ouverture à venir d'un appel à projets à toutes les communes rurales pour 5 000 équipements sportifs

## Ensemble, écrivons la suite en 2023...